Avril 2021

Vivre à Bétheniville

La fin des travaux rue du Neuf Bourg

Associations

Equip''âge cherche des volontaires

Balade

Le plus bel arbre de France

Portraits

Présentation de l'équipe des employés municipaux et de leurs missions

SOMMAIRE

Compte-rendu du 1er /12/21..... page 2
Compte-rendu du 15/01/21..... page 3
Compte-rendu du 12/03/21..... page 5
Actus ..... page 10
Grand Reims ..... page 14
Vie Associative ..... page 15
Etat Civil ..... page 18
Retour en images ..... page 19
Portraits ..... page 24
Pour les enfants ..... page 21

Bulletin municipal d'information

Nous vous rappelons que ce qui suit n'est qu'un résumé des décisions et discussions des conseils municipaux et que vous avez la possibilité de consulter l'intégralité des comptes-rendus en mairie ou sur le site internet de la commune http://www.mairie-betheniville.fr/comptes-rendus-conseils-municipaux

INFORMATIONS DU CITOYEN

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1er/12/20

Présents : Tous les conseillers sauf Madame Amélie LEMAIRE excusée.

DELIBERATIONS non développées dans ce bulletin :
- Avis sur le projet de Charte de gouvernance 2020 du Grand Reims (confirmation de l'avis favorable)
- Ligne de trésorerie afin de permettre le paiement des travaux de la traverse RD 20 et avant encaissement des subventions qui tardent à venir
- Décision modification N°3 (pour le programme aménagement rue du Neuf Bourg)
- transfert de comptes

Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AA 387 pour 463 m² Cité Renaud

Monsieur le Maire précise au nouveau conseil que le terrain en question est issu d'une division de parcelle Cité Renaud en trois terrains. Deux se sont vendus sans grande difficulté mais le troisième ne se vend pas. Il a été proposé à 90 euros le m² puis est redescendu à 80 euros le m² et même à ce prix, il ne se vend pas. Cela fait cinq ans que la commune cherche à le vendre.
Il a été question d'en faire un petit parc avec des jeux mais actuellement la commune a des projets qui vont avoir un énorme impact sur le budget. Il faut donc trouver des recettes et la vente de cette parcelle serait bénéfique pour la commune.
Monsieur le Maire explique que ce terrain est mal disposé. L'entrée ne peut se faire que sur le côté du terrain qui donne sur la rue de la crayère et qui est le plus petit, il fait seulement 3,17 mètres.
Il précise qu'un pavillonneur a un acquéreur à 20 000 euros.
Un conseiller demande à ce que le terrain soit proposé en premier à ce prix aux 4 riverains de la parcelle.
Monsieur le Maire lui rappelle que ce terrain leur a déjà été proposé et qu'ils ne souhaitaient pas l'acheter au prix de 80 euros/m². Ils ne souhaitaient pas plus de surface de terrain sauf un riverain.
Après un tour de table, il a été convenu de voir avec le pavillonneur si son client est toujours intéressé par notre parcelle pour 20 000 euros. Si après 6-7 mois, le terrain n'est toujours pas vendu, on le proposerait à nouveau aux riverains. Le but de la collectivité étant de récupérer une famille avec si possible des enfants qui iront dans nos écoles.
Lors du vote de la délibération nous avons 13 voix pour la proposition à 20 000 euros au pavillonneur et 1 abstention.

Questions diverses -

- **Programme pluriannuel pour les travaux de voirie :** Le Grand Reims demande à toutes les maires de faire un prévisionnel des rues de leur commune à rénover. Dans chaque pôle, les rues listées sur ce programme pluriannuel feront l'objet d'une inspection des représentants des collectivités du pôle des Rives de la Suippe.
  Sur le programme de la commune, après un tour de table, il est noté :

- L'impasse du Martelet,
- La rue des Chalets si les propriétaires la rétrocèdent à la Commune,
- La rue de la Neuville (partie basse),
- La rue des Remparts (du Crédit Agricole jusqu'au croisement avec la Grande rue) car il n'y a pas de fond de forme.

Le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis environ trois ans, plusieurs rues de Bétheniville ont été rénovées par le Grand Reims notamment impasse du Neuf Bourg, rue du Moulin, une partie de la rue des Remparts, une partie de la rue de la Neuville, la partie Assainissement-eaux pluviales de la rue du Neuf Bourg, et actuellement la rue de la Crayère, courant 2021 la rue du Martelet et la Cité Renaud.
La commune risque de devoir attendre un peu pour les prochaines rues à rénover.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15/01/21

Présents : Tous les conseillers

DELIBERATIONS non développées dans ce bulletin :
- Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2021
- Avis PLU
L'approbation du PLU (1ère délibération + dossier de PLU en annexes)
L'instauration du DPU (2ème délibération)
L'instauration du permis de démolir, droit de préemption urbain, des autorisations préalables pour édification de clôture et travaux de ravalement (3ème délibération)
- Aides aux victimes notamment de violences intrafamiliales
- Location appartement communal
- Nouveaux tarifs SDF
- Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Proposition d'acquisition du terrain AD 4 de 325 m² appartenant aux Consorts OUDIN

Le Maire soumet au conseil municipal la proposition de la famille OUDIN de vendre à la commune la parcelle AD 4 leur appartenant d'une contenance de 325 m² pour la somme de 1 950 euros) ce qui donne 6 euros/m².
Le Maire rappelle à l'assemblée que les dernières parcelles cédées par la commune à des particuliers ont été vendues à 2 euros/m².
Il propose donc de faire une offre pour ce terrain à la famille OUDIN à 650 euros TTC.
Ce terrain nous servirait à stocker nos matériaux comme le gravier, les cailloux, des branchages.
Le Maire explique que ce terrain se situe près de notre station d'épuration. Il nous permettrait d'y stocker des matériaux divers tels que enrobés ou gravier. Cela éviterait de les stocker à l'entrée du village.
Un des conseillers signale à l'assemblée que cette parcelle est un terrain de remblais, ce n'est même pas un terrain pour le jardin.

Plan pluriannuel des voiries à rénover - 2022-2026
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la liste des rues à rénover pour 2022-2026 à présenter à la CU du Grand Reims et dans l'ordre de priorité :

En 2022 :
- L'impasse du Martelet : 65 m
- Le Jardin du Coq sur 65 m

En 2023 :
- La rue des Remparts (du Crédit Agricole jusqu'au croisement avec la Grande rue) car il n'y a pas de fond de forme, plus effacement de réseau basse tension.

En 2024 :
- Trottoirs de la rue des Chalets et effacement de réseau basse tension si les propriétaires la rétrocèdent à la Commune.

En 2025 :
- Rue de la Crayère sur 150 m (appartenant actuellement à Chalons Habitat) si rétrocédée à la commune.

En 2026 :
- Rue de la Neuville sur 150 m (en partant du bas de la rue de Reims)

Demande de DETR 2021 pour le projet de création d'une aire de stationnement, d'une voie de retournement, pose d'un garde-corps autour de la piste de roller et élargissement du parcours de santé dans la zone le Gros Buisson

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la réunion du 13 novembre 2020, il a été débattu de la possibilité d'aménager un parking dans la zone sportive du Gros Buisson.
La commune de Bétheniville s'est dotée de nouvelles infrastructures sportives permettant des compétitions départementales voire régionales. Mais pour pouvoir accueillir les sportifs, il est essentiel de créer une aire de stationnement pour les véhicules. De même, afin de permettre la venue de véhicules de secours tels que Pompiers ou ambulances, et de permettre le passage des camions poubelles, il est indispensable d'aménager une voie de retournement.
En outre, la Fédération Nationale de Roller a informé le Président de l'association de Roller de Bétheniville que notre piste pourrait accueillir une étape de compétition Nationale si la piste était entourée d'un garde-corps ce qui permettrait de séparer les spectateurs des compétiteurs.
Enfin, une amélioration est à prévoir sur le parcours de santé afin d'éviter les bousculades en élargissant le chemin du parcours.
Le coût de ce projet a été estimé à 134 471. 54 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2021, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles (Conseil Départemental, ANDES, Région Grand Est, Fonds de concours de la CUGR, …)

Etude de faisabilité par M. DEBRIX Laurent, architecte à Reims, d'une zone commerciale entrée village

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis par acte notarié en date du 18 octobre 2019, le terrain cadastré AE 62 appartenant à la SCI LES TOURNIERES d'une contenance de 6 000 m2 et qu'elle était déjà propriétaire de la parcelle AE 63 d'une superficie de 2 000 m² acquise en 2011.

Le Maire souhaite créer une zone commerciale sur ces deux parcelles et pour cela il propose que M. DEBRIX Laurent, architecte à REIMS (Marne), réalise une étude de faisabilité.

Informations diverses

- **Chenil :** Il faut réfléchir à la construction d'un chenil sur la commune. Ce sera possible car les agents communaux ne feront pas cette année les travaux d'aménagement des archives dans le grenier de

la Mairie.
En effet, il faut d'abord vérifier l'état de la charpente. Le Maire a demandé des devis pour la charpente de la mairie et de l'église.
Nous avons déjà reçu deux devis par l'entreprise les bâtiments associés :
Traitement de la charpente de la Mairie : 14 394.90 euros TTC et Restauration d'un entrait moisé à l'Eglise : 5 362.46 euros TTC.
Le Maire propose d'attendre d'autres propositions avant de s'engager.
Dans le grenier de la mairie, l'électricité est aussi à refaire. Le Maire a demandé à l'entreprise Dim électricité de Selles de s'en occuper. L'entrepreneur a beaucoup de travail, actuellement, il le fera dès que possible.

- **La zone du Gros Buisson** : Un conseiller demande s'il ne faut pas ouvrir la piste de BMX à tous les habitants et seulement fermer la grille de départ qui peut être dangereuse si on manque d'expérience. Un autre conseiller lui répond que sans structure de type associatif qui encadrerait les usagers, il n'est pas possible de décider de ce qu'il faut autoriser ou ne pas autoriser sur cette piste. Le Maire précise tout de même que les vélos autres les BMX ou les VTT détérioreraient la piste, une association ou un club pourrait surveiller et encadrer les utilisateurs.
- **Grand Reims Cité Renaud et Rue du Martelet :** Le bureau d'étude a rajouté des places de parking au projet déjà présenté aux riverains. Ainsi, la rue sera en sens unique, on rentre par la rue de la crayère et on sort rue de Reims.
- Des félicitations ont été présentées au Conseil Municipal pour la piste de roller par l'association Bétheniville à toutes jambes.
- Un panneau voie sans issue pour le lotissement Serge Antoine a été demandé par un riverain. Le Maire indique qu'il n'est pas utile de mettre un tel panneau dans ce lotissement, le mieux est de refaire le panneau lotissement Serge Antoine.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/03/21

Présents : Tous les conseillers

DELIBERATIONS non développées dans ce bulletin :
- Demandes de subvention garde-corps piste de roller (Département et Andes) garde- corps piste de roller, aire de stationnement et élargissement parcours de santé (Grand Est)
- Remboursement abonnement Microsoft 365 à M. le Maire
- Secours financier (prêt social)
- Contrat précaire
- Projet délibération pour astreintes agents techniques (en hiver)
- Renonciation de transfert des pouvoirs de police spéciale de la part de la CUGR,
- Autorisation paiements investissements avant vote du budget
- Rachat propriété GUERLET,

- Ajout des délibérations suivantes :
- Proposition achat terrain M et Mme PALADINI JP (Zone le lohan)
- Validation PV valant compte-rendu du conseil Municipal du 15 janvier 2021
- Contrat d'apprentissage M Valentin DESWARTVAEGER

Suppression des délibérations suivantes (délibérations à reporter à une date ultérieure) :
- Demande de subvention Fonds de concours de la CUGR
- Convention avec un vétérinaire

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier Garage DUPEUX :

La commune a envoyé un courrier au notaire Maître THIENOT par lequel la commune lui rappelle les éléments du dossier en précisant qu'elle n'exclut pas le lancement d'une procédure d'expropriation pour l'immeuble.
A la suite de ce recommandé, le notaire a déconseillé à son client de racheter le terrain. Mais le client contacte Monsieur le Maire pour avoir des explications. Suite à cet entretien téléphonique, M. CREWELS achète l'immeuble mais en s'engageant à nettoyer le terrain (démolition, enlèvement des cuves et aménagement d'un espace paysager) et si tout se passe bien il y aura dans cet immeuble un atelier mécanique et une entreprise de menuiserie.
Le Maire a envoyé un courrier de félicitations à M. CREWELS qui a respecté son engagement de nettoyer le devant du terrain et, après demande de Monsieur le Maire, il a retiré les mâts qui se trouvaient sur la voie publique.
Le Maire demande aux membres du Conseil s'il faut lancer ou non la DUP.
Il rappelle qu'actuellement une étude de faisabilité pour une zone commerciale sur la zone du Lohan est en cours.
Monsieur le Maire souhaite ne pas lancer la DUP afin de permettre à la Société DUPEUX de finaliser son projet.
Plusieurs conseillers proposent de ne lancer la DUP que si le propriétaire ne respecte pas ses engagements. Un délai qui nous permettrait de voir si nos projets se concrétisent.

14 VOIX POUR laisser une chance au nouveau propriétaire de mener à bien son projet.
1 VOIX ABSTENTION

Proposition d'acquisition de la parcelle AE 61
Lieudit le LOHAN d'une surface de 1526 m² appartenant à M. et Mme PALADINI J.P.

Pour cette délibération M. Jean-Pierre PALADINI sort de la salle afin de permettre le débat.

Monsieur Francis GARAUDEL explique à l'assemblée que plusieurs magasins Hard Discount ont été contactés par la commune. La plupart d'entre eux ont répondu qu'il leur fallait un minimum de 4 000 m² (entre 1000 à 2000 pour le bâti et 2000 pour le stationnement) : ALDI, LIDL, NORMA même concept.

Le parking doit être au minimum de 80 places.

Les magasins franchisés comme SPAR, carrefour contact, … vont tenir compte des magasins situés à proximité pour s'installer ou non tandis que les magasins Hard Discount ne s'en occupent pas car ils n'ont, en général, pas la même gamme de produits.

En l'état actuel, on n'a dans cette zone qu'une parcelle de 2000 m² sur laquelle on peut mettre un commerce alimentaire. La deuxième parcelle a été achetée sous condition de ne pas mettre un magasin alimentaire pendant 10 ans.

Il faut donc agrandir notre zone pour pouvoir y aménager un magasin alimentaire. Ainsi le terrain le plus intéressant pour la commune se trouve appartenir à M. et Mme PALADINI Jean-Pierre.

M. le Maire explique à l'assemblée que le terrain appartenant à M. et Mme Jean-Pierre PALADINI sis lieudit le LOHAN, cadastré AE 61 pour une contenance de 1 526 m², est accolé à deux parcelles appartenant à la commune sur lesquelles un projet de création d'une zone commerciale a été mis à l'étude.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle afin d'agrandir notre zone commerciale communale qui passerait ainsi de 8718 m² à 10 244 m².
Il lit la lettre d'intention de M. et Mme Jean-Pierre PALADINI qui proposent de céder leur terrain à la commune pour une somme de 80 000,00 euros (prix d'acquisition - terrain + locaux, travaux effectués dont assainissement, loyers commerciaux perçus-650 € par mois)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à faire une proposition d'acquisition au prix de 80 000.00 euros.
- charge le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- précise que les frais seront à la charge de la Commune.

14 VOIX POUR
1 ABSTENTION

En vue de la prochaine délibération, le Maire avait envoyé à tous les conseillers un document sur les reconversions des friches industrielles et les différentes aides que la commune peut avoir.
A savoir que le bâtiment sur cette friche doit être démonté et qu'une dépollution est très certainement nécessaire (probable amiante sur la toiture).
Des travaux qui peuvent être assez élevés mais la commune pourrait avoir des subventions.

Informations diverses

- **Convention de mutualisation des services :** Le Maire revient sur la convention de mutualisation des services pour annoncer que tout est bien engagé avec le Grand Reims. Et M. le Maire confirme que nos agents pourront intervenir dans les écoles de Bétheniville (tontes, nettoyage de la cour, ...) et intervenir sur la voirie qui est de la compétence du Grand Reims - dans notre commune et dans 4 communes (Vaudesincourt, Epoye, Prosnes et Saint Souplet).
  Il précise que les agents techniques intervenaient déjà sur les écoles et les voiries mais ils n'étaient pas couverts par l'assurance de la commune et, à partir de la signature de la convention, la commune se fera rembourser les interventions.
  Il annonce que les 4 communes nommées ci-dessus sont aussi prêtes à conventionner avec notre commune pour leurs voiries départementales, balayage, …
  L'intérêt pour la commune est de réduire le coût de sa masse salariale et garder tous les agents techniques.

- **panneau de signalisation :** Mme Odile LOMBARD intervient pour demander où est passé le panneau de signalisation annonçant le giratoire en extra-muros.
  Le Maire l'informe que c'est la Société ENEDIS qui l'a enlevé lors des travaux d'effacement du réseau électrique pour le passage des câbles pour le parc éolien des Ardennes.
  Ce panneau est de la responsabilité du Département mais ce dernier ne veut pas le remettre au motif que le rond-point est intra-muros et donc le panneau est facultatif.
  Vu la dangerosité du giratoire, le Maire va se rapprocher de la Société ENEDIS pour une remise en place de ce panneau.

- **Point sur les priorités à droite :** Les Conseillers constatent qu'il y a toujours des excès de vitesse dans la rue de Reims et la rue de Vouziers. A plusieurs reprises, des administrés se sont plaints du refus de priorité. Mais certains usagers de la route commencent à réduire leur vitesse.
  Monsieur le Maire demande qu'un point soit fait avec les données du radar sur la départementale 980 : vitesses avant et après la mise en place des priorités à droite.

- **La fibre :** Elle est posée actuellement dans les rues de la commune. La deuxième phase - raccordement chez les particuliers - aura lieu en février 2022 pour une mise en service fin juin 2023.

- **Le feu d'artifice :** Nous devions l'organiser en 2020. Mais cela ne s'est pas fait à cause de la Covid. Aujourd'hui, on est toujours en période de restrictions sanitaires et on ne sait pas quand cela sera terminé. Le feu d'artifice est tiré près du cimetière et la rue de la chapelle est étroite, pas idéale pour respecter les distances de sécurité et les mesures sanitaires. Après un tour de table, il a été décidé de ne pas faire de feu d'artifice cette année.

- **L'Association Equip'âge :** Le bureau actuel souhaite démissionner. Afin de ne pas dissoudre l'association, un article dans le prochain VAB va paraître pour trouver de nouveaux bénévoles pour reprendre le bureau.

- **Rétrécissement au niveau des ponts :** Le Conseil Départemental accepte que l'on fasse un rétrécissement de la rue tant qu'on fait du collage sur le pont et que l'on ne touche pas à la structure. Des devis sont en cours de réalisation. Nous en avons déjà reçu un par mail il était à plus de 9 000.00 euros. Une réflexion est en cours pour savoir si on fait un pont ou les deux ponts.

- **Les taxes :** Le Maire demande si tous les conseillers ont lu le document sur la taxe foncière (avec les nouveaux calculs à faire). Pour 2021, la Taxe Foncière Départementale de 2020 s'ajoutera à notre taxe foncière 2021.
  Par exemple si on ne change pas de taux en 2021 on aura :
  21.8 % (TF communale 2020) + 15.51 (TF départementale) = 37.31 %
  Le contribuable paiera toujours la même somme sauf que la taxe départementale n'apparaîtra plus sur sa feuille d'imposition.
  Le même dispositif avait été utilisé lors de la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims en 2017 où les taxes du Grand Reims avaient été incluses dans les taxes communales.
  La différence notable avec 2017 est que, cette fois-ci, la commune gardera les 15.51 % du département et cela compensera la perte de la taxe d'habitation tandis qu'en 2017, les recettes générées par l'intégration des taxes du Grand Reims dans nos taxes avaient été rendues à La communauté Urbaine du Grand Reims par un système de compensation.
  La commission des finances doit se réunir le 24 mars pour décider ou non s'il y aura une augmentation des taxes en 2021 ; décision qui devra être entérinée par le Conseil Municipal.

- **Livret d'accueil :** Sarah (la stagiaire), en collaboration avec la commission de communication, a commencé à travailler sur le livret : il y a aujourd'hui de bonnes bases mais il reste encore beaucoup de choses à faire, notamment vérifier les informations sur les commerces, mettre en forme, ...
  Une question est posée par le Maire pour savoir s'il est judicieux de mettre les auto-entrepreneurs ou non sur ce livret car ceux-ci ne sont pas répertoriés sur une base précise ; le risque est d'en oublier et de créer des mécontents. La réponse de la présidente de la commission communication : ce serait bien de les faire paraître sur le livret, une annonce sera mise sur le prochain VAB pour qu'ils se fassent connaître s'ils souhaitent être listés sur le livret d'accueil.

- **Commission fleurissement :** Cette année, les dépenses ont été faites sur plusieurs fournisseurs : Les

annuelles ont été achetées chez Michaelis Phillipe de Tinqueux (Marne). Les rosiers du rond-point, le fleurissement du Neuf Bourg chez Végéta'lys de Cormontreuil. Les fleurs du Gros Buisson aux Serres de Barby (Ardennes).
Le budget fleurissement a beaucoup augmenté cette année mais c'est parce qu'il y avait des plantations supplémentaires, notamment dans la rue du Neuf Bourg, dans la zone du Gros Buisson et le Giratoire : environ 4 000 euros.
Il est entendu que l'année prochaine le montant de ce budget fleurissement redescendra aux alentours de 1 200 euros annuels comme les années antérieures.
Les plants de la rue du Neuf Bourg seront plantés le week-end du 13-14 mars 2021.
La mairie avait rencontré l'association Bétheniville en fleurs pour leur proposer une fusion avec la commission fleurissement, mais à l'heure actuelle nous n'avons aucune nouvelle quant à leur décision.

- **Arbres abattus :** Au niveau du transformateur, des arbres ont été abattus par des professionnels. Mais il faut les fendre. Cette tâche a été proposée à Messieurs Alain Pillière et Jean-Claude Bosserelle en échange d'un peu de bois. Il y aura donc du bois disponible à la commune. Le but étant de le redistribuer aux gens qui en ont besoin.

Questions-réponses :

Mme Isabelle BOUCKSOM : Est-ce qu'une signalisation horizontale sera faite sur la rue du Neuf Bourg ?
Réponse du Maire : oui, normalement au mois d'avril car c'est de la résine qui sera mise.

Mme Isabelle BOUCKSOM : Est-ce que la commune subventionnera le GDAMR dont le siège social est à Pontfaverger car il y a des adhérents de Bétheniville et c'est une association culturelle ?
Réponse du Maire : le sujet sera débattu lors de la commission des finances du 24 mars ; c'est dans cette réunion que les demandes de subventions seront étudiées.

M. Arnaud DESSERTENNE : Va-t-on regraver le monument aux morts ? Beaucoup de noms ont été oubliés sur le monument. M. Xavier Bosserelle a fait énormément de recherches et, certificats à l'appui, il a trouvé un nombre conséquent de personnes qui devraient être sur le monument aux morts.
M. Arnaud DESSERTENNE précise qu'à l'époque, les noms étaient mis sur décision du Maire et non sur décision du Ministère de la Guerre. Il faut compter entre 80 et 100 noms oubliés pour notre commune.
Réponse du Maire : Impossible de mettre tous ces noms sur le monument aux morts. Il faut voir quelle solution est envisageable. UNE REFLEXION EST A FAIRE.

M. Frédéric CHARTON : un club de BMX vient de se créer sur Bétheniville. Les statuts sont faits. M. BAGNOLI : Président du club de BMX et M. CHARTON sera le secrétaire.
Il y aura une ouverture pour le public avec une licence pour le loisir (mais il faudra avoir le BMX et l'équipement de sécurité adéquats). Cette « petite » licence est nécessaire pour couvrir l'assurance.
Deux devis vont être présentés à la commune : 476 euros pour 7 casques et 2 611 euros pour 8 BMX.

M. Francis GARAUDEL : La commission de Noël s'est réunie lundi 8 mars 2021, il a été décidé de ne pas faire l'animation de Pâques cette année. Mais un sachet de chocolat sera distribué aux enfants des écoles de Bétheniville.

SECURITE

Changement de priorités

La sécurité routière est un enjeu majeur pour toutes les agglomérations. La municipalité de Bétheniville ne déroge pas à la règle et cherche constamment à faire baisser la vitesse de circulation dans la commune.

Chicane sur le pont avant la place de la mairie

Si les abords de la sortie d'école restent une zone sensible, les rues de Reims et du Neuf bourg avec leurs longues lignes droites sont malheureusement propices à de nombreux excès.

La rue du Neufbourg récemment remise à neuf.

Aussi pour compléter les dispositifs existants (radar pédagogique, ralentisseur, chicane) ces rues ont été

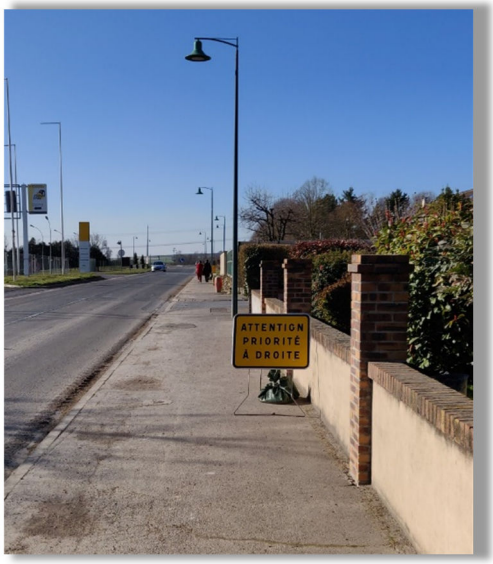

désormais placées sous le régime de la priorité à droite. Les anciennes signalisations « Stop » et « Cédez le passage » ont été effacées, et des panneaux provisoires ont été placés avant chaque rue concernée.

Restons cependant vigilant. La priorité à droite n'est pas une invitation à l'imprudence. Un accident, même lorsque l'on n'est pas en tort, reste un drame que tout le monde doit avant tout chercher à éviter.

ACTUALITES

Préparation d'un livret d'accueil

La commission communication est en train de travailler à la réalisation d'un livret d'accueil de Bétheniville.

Dans ce livret figureraient, les informations pratiques concernant la mairie, la poste, les associations, les services, la santé, les commerçants...

Pour cela, nous avons besoin que les commerçants, artisans mais aussi auto-entrepreneurs nous contactent afin de nous faire savoir s'ils souhaitent apparaître dans ce livret.

Equip'Age : appel à candidature pour le club du troisième âge.

À la suite de la démission de Rachel Coppee, présidente du club, ainsi que de Maud Bardiaux et Olive Marise, respectivement secrétaire et trésorière, l'association Equip'Age lance un appel à candidature pour reconstituer son bureau.

Tout habitant de Bétheniville souhaitant s'investir dans cette association forte de trente adhérent(e)s est le bienvenu. Les candidats pourront compter sur le soutien du conseil municipal et profiter de l'expérience du tissu associatif de la commune.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaitre auprès du secrétariat de mairie au 03.26.03.74.01. Ne perdons pas cette occasion d'apporter un peu de chaleur à nos ainés.

Nouveaux Tarifs location Salle des fêtes 2021

Les tarifs de location de la Salle des Fêtes ont été revus lors du Conseil Municipal du 15 janvier.

	Béthenivillois	Extérieurs
Grande salle (avec podium)	300,00 €	400,00 €
Caution	600,00 €	600,00 €
Réunion	200,00 €	200,00 €

A savoir que que les associations de Bétheniville auront la possibilité d'utiliser la salle polyvalente une fois gratuitement (deux fois pour le comité des fêtes) ensuite le prix de location sera de 200 euros.

Recyclage

Un collecteur de piles et petites batteries usagées est à votre disposition dans la salle d'attente de l'Agence Postale.

Aide aux victimes de violences intrafamiliales

La commune de Bétheniville ne possède pas d'hébergement d'urgence pour les victimes qui seraient amenées à quitter leur foyer précipitamment pour assurer leur sécurité suite à des violences intrafamiliales.

C'est pour cette raison que la Mairie, en collaboration avec le nouveau service de la gendarmerie de Witry-les-Reims (Maison de confiance et de protection des familles), a affecté une somme de son budget à l'aide aux victimes, afin de pallier les frais dus à une situation d'urgence (nuit d'hôtel, panier-repas, …)

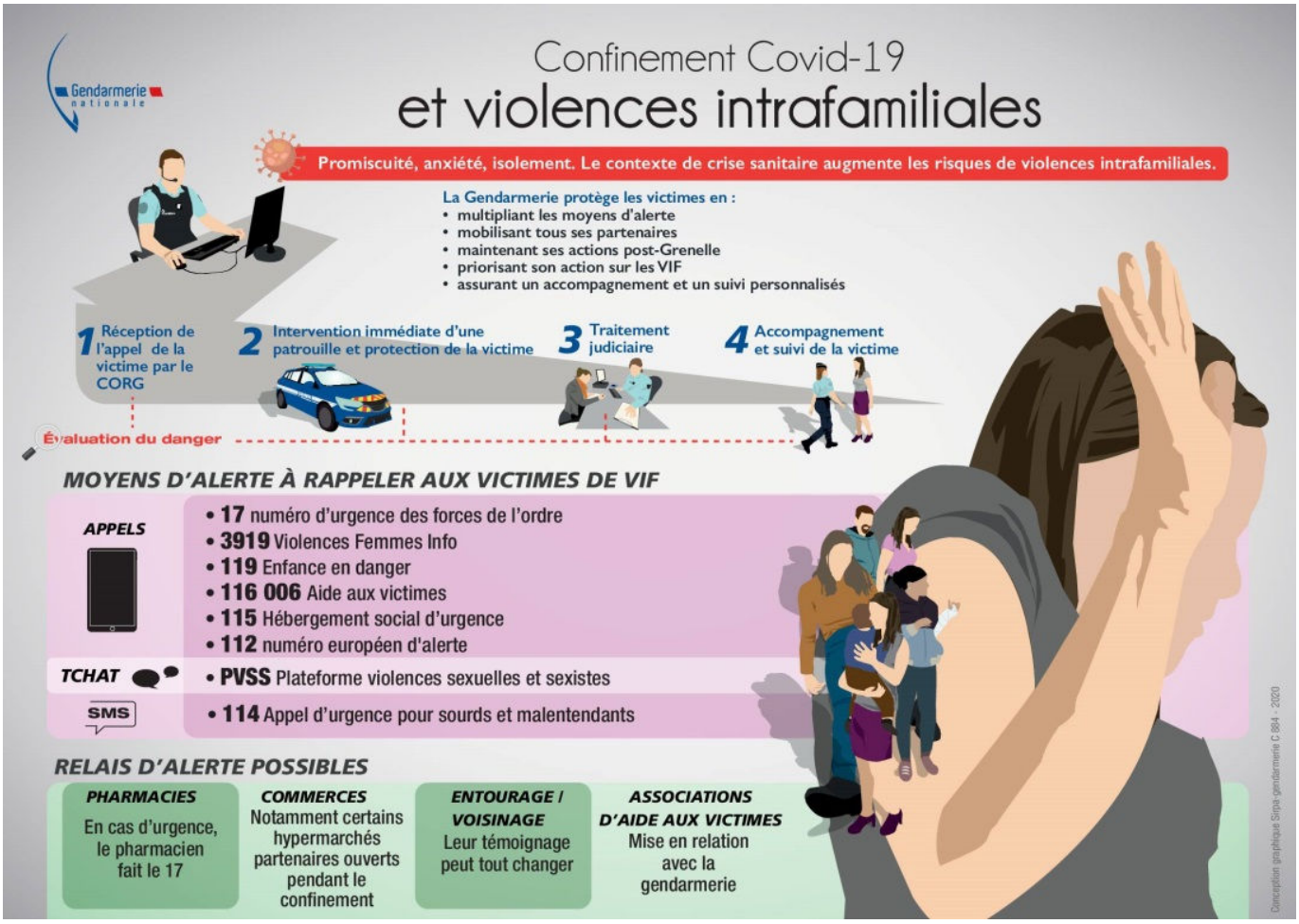

Mouvement de bennes.

Certains habitants l'auront peut-être déjà remarqué, la municipalité à fait procéder au déplacement de deux bennes à déchets. Le container à verre qui était placé sur le parking

à l'entrée du village a retrouvé son emplacement d'origine près de l'entrée du

terrain de foot. Outre le fait qu'il fallait le déplacer pour faciliter les travaux de démontage de l'ancienne station-service, le positionnement aux abords d'un grand axe routier avait transformé la zone en dépotoir.

La benne à vêtement, qui était quant à elle située à côté du local des pompier, a été tout simplement retirée. Malgré les relances répétées de la mairie, le prestataire n'arrivait en effet pas à effectuer un nombre suffisant de rotation. Cette dernière restant pleine la plupart du temps, les déchets s'accumulaient au sol, finissant par attirer rats et autres indésirables.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours déposer vos vêtements usagés, non abimés dans les réceptacles « Le Relais » situés à la déchetterie de Pontfaverger. Actuellement, elle est ouverte le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 14h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

GRAND REIMS

Construisons ensemble le Grand Reims 2030

Un Projet de Territoire pensé à l'échelle du Grand Reims définira prochainement la feuille de route de l'action publique locale pour les 143 communes de la Communauté Urbaine pour les années à venir. **Une première phase de travail, engagée en octobre 2020, a permis de déterminer un fil conducteur : l'attractivité de notre territoire. La deuxième phase est celle de la consultation publique auprès des habitants et forces vives. Elle se déroulera du 6 au 30 avril prochain.**

Notre Projet de Territoire se construit avec chacun d'entre vous : élus locaux, habitants, partenaires institutionnels, acteurs associatifs, culturels, sportifs, citoyens et économiques. C'est pourquoi, pour que chacun puisse s'exprimer et participer à ce projet commun, nous vous invitons à répondre à un questionnaire en ligne disponible via le lien ci-dessous.

https://www.grandreims.fr/index.php?id=14681

Ce questionnaire sera disponible via ce lien ou directement sur le site internet du Grand Reims jusqu'au 30 avril.

Nous souhaitons bien sur vous associer toutes et tous à la réussite de ce projet qui nous permettra de construire avec nos concitoyens le Grand Reims des 10 prochaines années.

VIE ASSOCIATIVE

Ouverture de la pêche

Il fallait être très passionné ce samedi 13 mars pour faire cette nouvelle ouverture de la pêche. En effet, rien n'aura été

La patience est de règle pour les pêcheurs

Il n'y avait pas foule au bord de la Suippe

épargné aux pêcheurs qui auront cherché à respecter la tradition. Vent fort, pluie, grêle, orage et même neige, la météo semblait s'être liguée contre les disciples de Saint Pierre. Avec une vigilance jaune au vent pour le samedi, et une vigilance jaune neige verglas pour le dimanche, autant dire qu'il fallait être courageux pour se rendre au bord de l'eau en ce week-end de mars.

Bravant les éléments ou profitant des rares accalmies, les adhérents de « La Saumonée de Bétheniville » ont quand même cherché, tant bien que mal, à sortir leurs premiers poissons de l'année. Malgré un déversement de truites réalisé par l'association, les prises ont été bien rares. Heureusement, la saison ne fait que de commencer, et à chacun d'espérer qu'elle ne soit pas écourtée par un confinement comme en 2020.

AG de Bétheniville en fête

***Bétheniville en fête* a tenu son Assemblée Générale, le 9 Janvier 2021.**

Les membres du bureau, M le Maire ainsi que quelques bénévoles étaient présents.

Un bilan des activités prévues a été fait, bien qu'elles n'aient pu voir le jour compte tenu des conditions sanitaires (brocante, fête patronale, beaujolais nouveau). Celles-ci restent à l'affiche pour cette année ainsi que de nombreux projets mais le contexte actuel interdit toutes sortes de manifestions.

Pour les fêtes de fin d'année, un bon d'achat de 5€ par personne, à valoir dans la boulangerie du village, a été offert et ajouté au colis de Noël distribué « à nos ainés ».

Pour 2021, le programme est bien croustillant : *La fête du village, un loto, une brocante, des concours de cartes, un voyage, une journée pêche, une tombola à thème, un marché de Noël.*

Ces projets attendent un feu vert du gouvernement pour leur mise en oeuvre.

Bétheniville en fête vous souhaite une bonne et heureuse Année 2021 en espérant vous retrouver pour partager de bons moments avec vous, dans la joie et la bonne humeur !

L'association BATJ continue même si les rassemblements sont limités par la crise sanitaire.

Par tous les temps et sur tous les terrains des petits groupes de coureurs ou de randonneurs se retrouvent avec plaisir afin de partager de bons moments sportifs. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

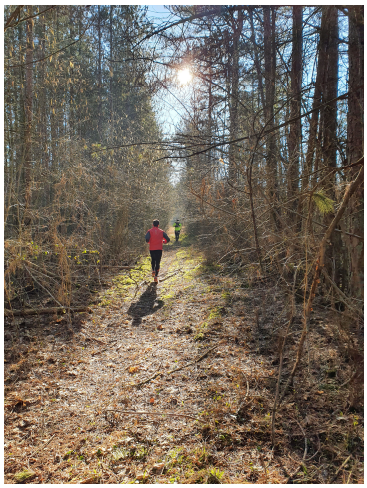

ETAT CIVIL

NAISSANCES – *Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents.*

- Naila AL-SIDDIGI née le 28 janvier 2021
- Téana, Imma, Marie-Antoinette SUIVENG MERIAUX née le 29 janvier 2021
- Anatole, Emmanuel, Fabrice LEGROS né le 17 février 2021
- Victoire, Lou, Rose MATTER VITEAUX née le 27 mars 2021

DECES – *Avec nos sincères condoléances.*

- M Roland, Maurice FRITSCH le 9 janvier 2021
- Mme Odette, Marie, Alice BARROIS le 1er février 2021
- Mme Francine, Marie-Louise GAUTHIER le 21 février 2021

RETOUR EN IMAGES

Coupure d'électricité : la tempête Bella

La tempête Bella qui a frappé le nord de la France le 27 décembre dernier aura surement rappelé de mauvais souvenirs aux habitants de Bétheniville. Sans commune mesure avec la tempête du siècle de décembre 1999, les vents puissants ont cependant fait tomber plusieurs arbres autour de la commune. Un vieux saule, situé en bordure de la rivière à proximité de la station d'épuration, est ainsi tombé dans la Suippe coupant dans sa chute la ligne haute tension passant à proximité.

Les services d'ERDF se sont rapidement mobilisés et ont procédés à des délestages afin de réalimenter tous les secteurs qui pouvaient l'être. Cependant pour les rues proches du lieu de rupture, le courant n'a pu être rétabli qu'après plusieurs jours.

L'association de pêche la Saumonée a pour sa part fait une demande auprès du SIABAV afin de faire dégager les débris. Tout a été ainsi nettoyé avant que le niveau de la rivière ne monte et ce pour limiter ainsi le risque d'inondation.

Il est rappelé aux propriétaires de terrains arborés, que leur responsabilité peut être mise en cause en cas de dégâts occasionnés par la chute d'arbre ou de branches sur les structures avoisinantes.

Colis de Noël

La mairie n'a pas oublié ses anciens pour les fêtes de Noël.

Un panier garni, avec des produits locaux, leur fut distribué, ce qui en ces moments de solitude a été d'un grand réconfort. Tout cela a été préparé par les membres de la commission chargée des fêtes de Noël et de Pâques.

Les enfants des écoles primaires et maternelles ne furent pas oubliés, un sachet de bonbons et de chocolats leur a été donné le jour des vacances.

Réunion de la commission fleurissement

Samedi 30 janvier, les membres de la commission fleurissement se sont réunis dans la salle des fêtes pour choisir les plantes qui orneront les massifs de la rue du Neuf bourg nouvellement rénovée.

Odile Lombard avait fait une ébauche de différents plants pour chaque massif.

En fonction des remarques de chacun, chaque projet était validé par l'ensemble des membres.

Les différentes plantes ont été commandées pour garnir les massifs en Mars.

L'aménagement de l'entrée du village coté Pontfaverger est toujours en discussion et une visite sur le terrain est prévue.

La rue du Neuf Bourg : Avant-Après

MOULET MACHINES AGRICO

MOULET MACHINES AGRICOLES. tél: 48.74.25
VOLVO

INFORMATIONS DIVERSES

Nathalie et Matthieu, sont heureux de vous accueillir dans la nouvelle auto-école de votre village, au **61 Le Lohan**, à gauche au rond-point, en face des terrains de pétanque et de tennis.

Bureau 03 26 46 29 34 Nathalie 06 49 35 29 63 Matthieu 07 88 41 93 57

Horaires d'ouverture

Mardi - Vendredi

17h - 19h

(hors couvre feu)

A

Samedi

11h - 14h

N'hésitez pas à venir nous voir pour plus d'informations sur nos tarifs.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

CONDUITE SUPERVISÉE

contact@crabyconduite.fr

ENVIRONNEMENT

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.
A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.
Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).
Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

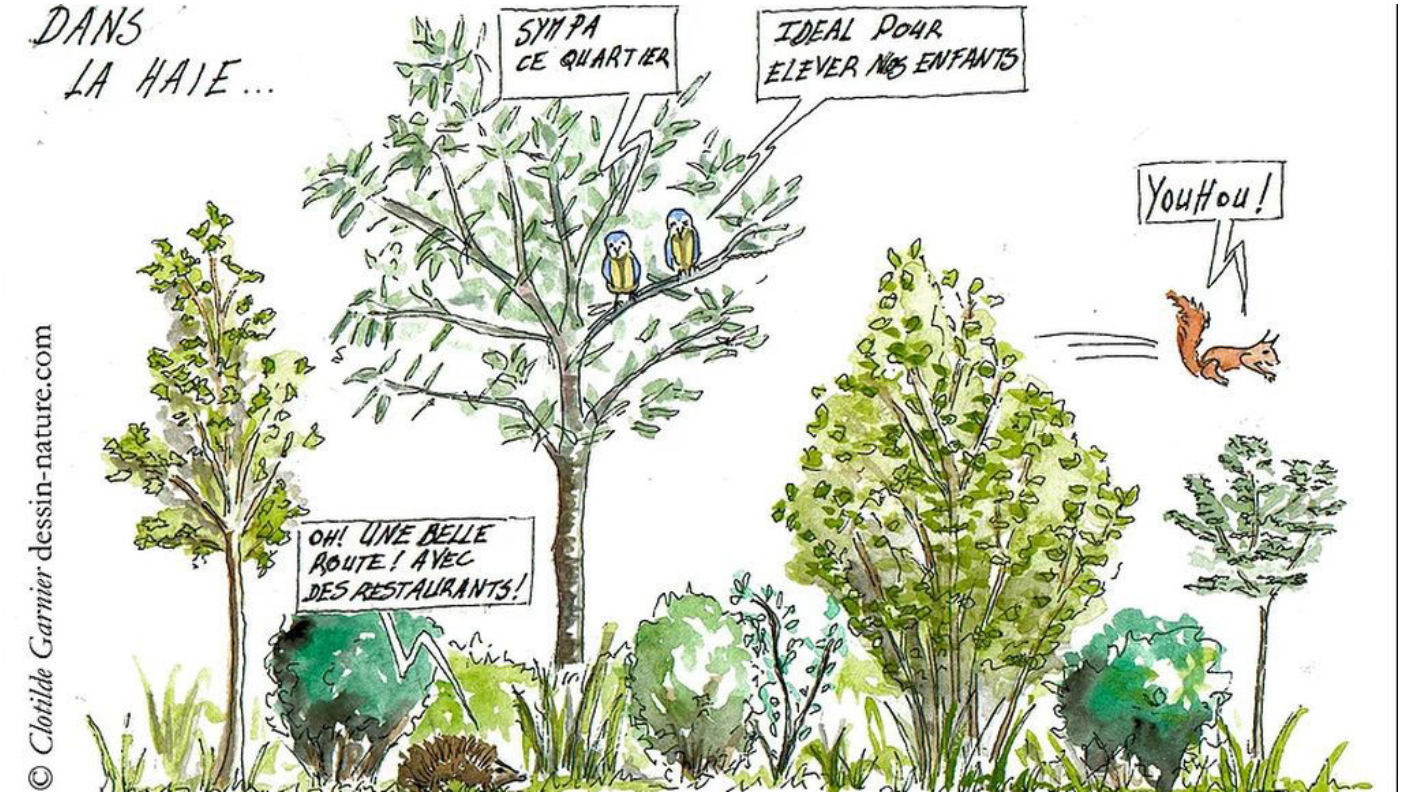

PORTRAIT

Les employés municipaux de Bétheniville :

Francis BARTHELEMY
40 ans d'ancienneté

Maxime SOULAS
7 ans d'ancienneté

Mickaël TRIQUENEAUX
6 ans d'ancienneté

Aymeric NICE
3 ans d'ancienneté

Voici la belle équipe communale de notre village. Francis en est le responsable, il a formé Maxime, Mickaël et Aymeric. Ce sont des touches à tout, ils abordent de nombreux domaines, ils aiment leur travail et apprécient de ne jamais faire la même chose.

Valentin DESWARTVAEGER

Valentin, est actuellement en stage dans l'équipe communal, il a déjà effectué plusieurs stages découvertes qui se sont très bien passés. En septembre, il débutera un apprentissage sur 2 ans en vue d'obtenir le CAP Agricole Spécialité Jardin Paysagiste. Le coût de sa formation sera partiellement pris en charge par des organismes de la fonction publique. Il sera présent à Bétheniville 3 semaines par mois, le restant du temps, il sera au lycée.

Les missions des services municipaux :

- entretien des espaces verts,
- entretien de la voirie,
- entretien, rénovation des bâtiments communaux,
- distribution des courriers de la mairie…

Leurs réalisations :
La mutualisation des services :

La commune de Bétheniville est en train de mettre en place une mutualisation des services municipaux avec la communauté urbaine du Grand Reims.
Ceci aura pour but de réduire les délais d'intervention ainsi que leurs coûts. En effet certaines prestations pourront se faire sans impliquer les moyens

- les rénovations de :
  - la mairie,
  - la poste,
  - la salle des associations,
  - la bibliothèque…
- la création d'un atelier dans le hangar communal
- la clôture du complexe sportif

considérables des services Rémois et ainsi alléger les charges.
Les prestations prévues porteront dans un premier temps sur des petits travaux de voirie (bouchage de nids de poule), pose de panneaux de signalisation et les marquages au sol.

POUR LES PLUS JEUNES

Un peu d'anglais !!!!

Hidden words

Find ten vehicles in this grid. Which ones are repeated twice ?

P	L	A	N	E	W	D	F	T	H	E	X
A	L	C	A	R	Y	I	P	O	E	R	A
P	F	F	T	G	A	Q	L	N	L	C	W
K	H	E	A	R	N	I	P	O	I	I	D
L	L	B	R	S	A	I	T	G	C	Q	L
N	O	I	A	R	Y	I	A	O	O	G	B
P	R	C	S	E	Y	D	N	R	P	Y	I
R	R	Y	A	H	E	I	P	O	T	M	C
P	Y	C	N	E	I	T	F	T	E	X	Y
V	L	L	A	R	Y	P	A	O	R	U	C
A	J	E	T	E	W	D	F	K	G	S	L
N	A	O	B	U	S	Z	O	T	S	Z	E

Le saviez-vous ?

Quand les anglais sont arrivés en Australie, ils ont été étonnés de voir un étrange animal qui faisait des bonds incroyables.

Immédiatement, ils appelèrent un Aborigène et l'interrogèrent au moyen de signes.

Ils notèrent que les Aborigènes disaient 'Kan ghu ru', qu'ils ont transcrit par 'kangourou'.

Or les linguistes détermineront quelques temps après que les Aborigènes voulaient dire 'je ne comprends pas'.

~~ ~~ ~~ ~~ ~~

Durant la Guerre de Sécession, quand les troupes se repliaient sur leurs quartiers sans aucune perte, on inscrivait sur une grande ardoise 'O Killed' (0 morts). Et c'est de là que provient l'expression O.K. pour dire que tout va bien.

Amusons-nous !!!!

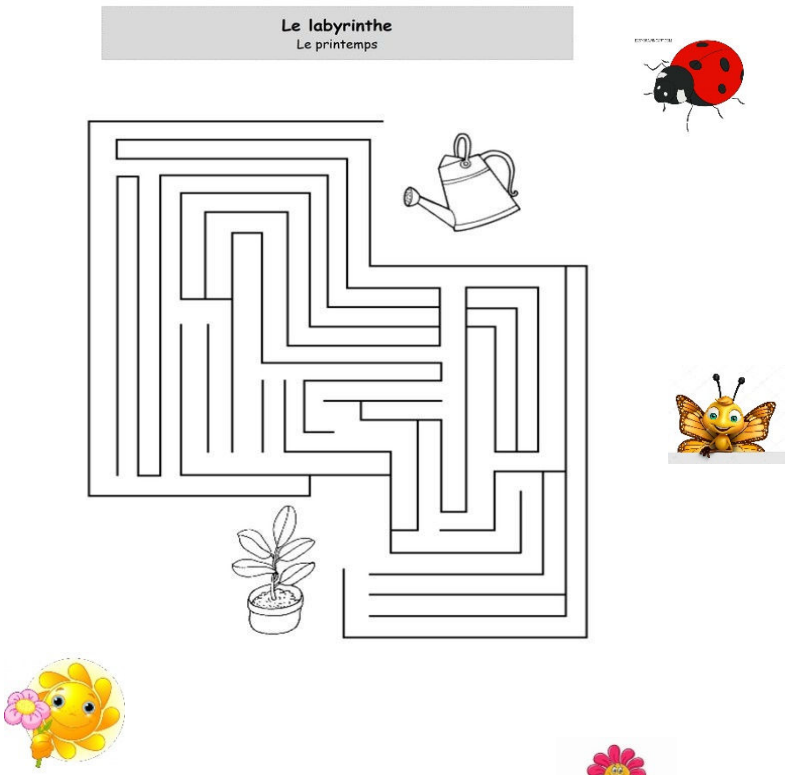

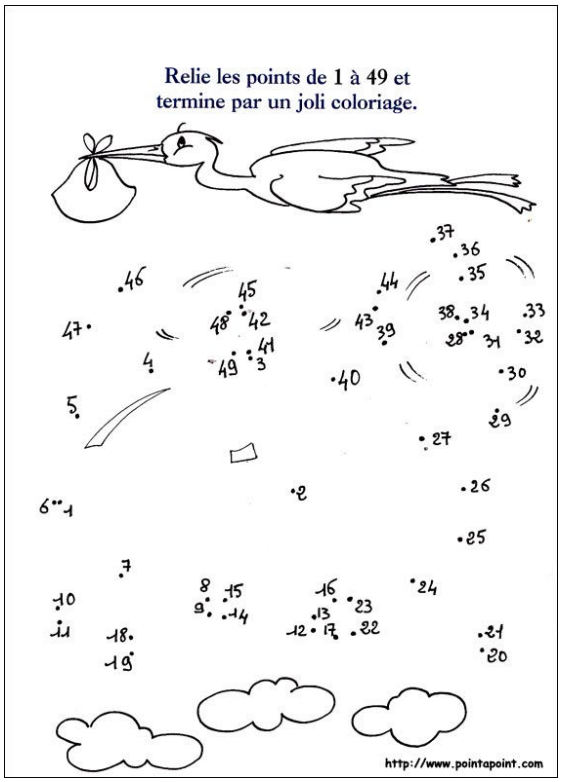

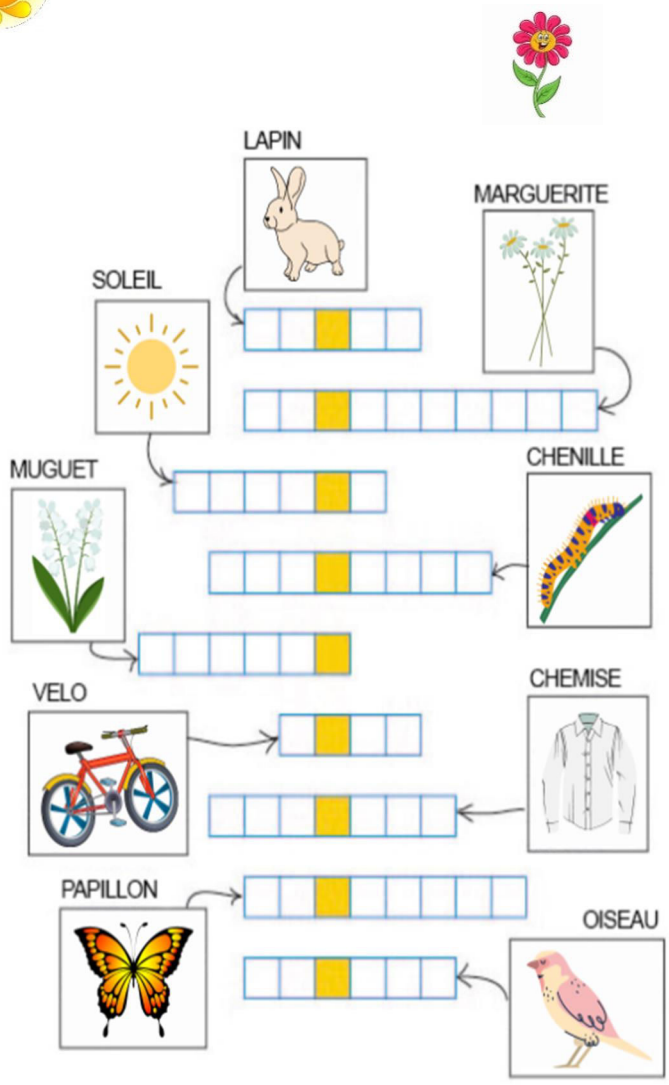

LES HIRONDELLES

Ce sont des oiseaux migrateurs qui installent leurs nids près des habitations telles que les granges et les étables. Ils symbolisent traditionnellement l'arrivée du printemps, car leur retour d'hivernage en Afrique (dans le cas des hirondelles européennes) se fait dès les premiers beaux jours, pour nicher et se reproduire en Afrique du Nord et en Europe. Ce voyage de retour représente une distance qui peut dépasser les 10 000 km, avec pour seul carburant quelques grammes de graisse. Dès que les petits (hirondeaux) sont autonomes, les hirondelles se mettent à préparer la migration suivante en accumulant les réserves de graisse nécessaires. Mais avant d'être autonome, chaque oisillon semble se résumer à un bec tant celui-ci est ouvert, attendant que ses parents lui apportent de quoi se nourrir. Pour trouver toute cette nourriture, les parents parcourent en moyenne 300 km par jour, et répètent ce voyage

UNE IDEE DE BALADE… LORSQUE NOUS NE SERONS PLUS LIMITE A 10 KM !

Le peuplier noir « la Pouplie » de Boult-sur-Suippe, Marne

L'arbre français décroche la 9e place au concours Européen

Pour cette 11e édition, c'est le peuplier noir de la commune de Boult-sur-Suippe dans le Grand-Est qui représentait la France. Surnommé La Pouplie, le spécimen avait remporté le prix du public de l'arbre français de l'année 2020 organisé par le magazine *Terre Sauvage* et l'Office national des forêts, avec plus de 6.000 voix.

Ce colosse est situé rue du canal, dans le village Boult-sur-Suippe. Sa présence au sein d'une zone habitée semble quelque peu incongrue, tant son gabarit est disproportionné face aux habitations toute proches.

Le tronc a une circonférence de 9.30 m environ à 1.30 m (9.90 m à 1 m) (9,45 m de tour à 1,50 m en 0ctobre 2016), il se prolonge sur au moins les 2/3 de la hauteur totale de l'arbre. C'est cette caractéristique associée à une écorce particulièrement épaisse et crevassée qui le rend aussi impressionnant.
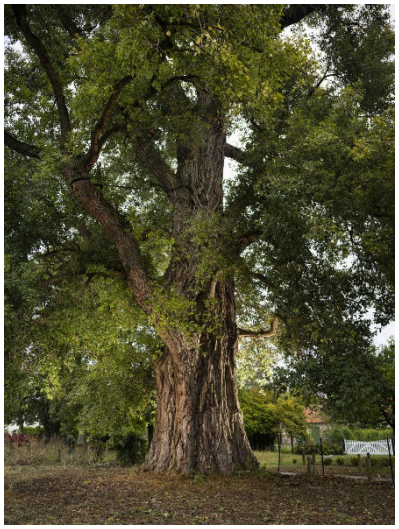
L'envergure (de mémoire…) oscille entre 15 et 20 m. Je n'ai pas mesuré la hauteur, dans les différents articles elle est annoncée à 40 m, mais mon estimation est d'une trentaine de mètres (vérification faite elle est de 37,8 m en octobre 2016). Un tel arbre, monument naturel et historique, il a servi de poste d'observation durant la première guerre mondiale, mérite que l'on prenne toutes les mesures nécessaires à sa conservation.